

agence  
de l'eau  
rhône méditerranée & corse

# eaux de Rhône-Méditerranée & Corse

## édito



Denis Palanque

### Les moyens d'une politique ambitieuse

**E**n adoptant le Sdage Rhône-Méditerranée, le 16 octobre, le Comité de bassin s'est donné les moyens d'une politique ambitieuse de reconquête de la qualité des milieux aquatiques. Notre bassin participe ainsi à un effort engagé aux niveaux national et européen.

Nous pouvons être fiers d'avoir conclu par un acte politique fort six années d'intenses travaux, montrant que nous assumons pleinement nos responsabilités vis-à-vis des générations futures.

Reconquérir la qualité écologique des cours d'eau, des lacs, des eaux littorales, reconquérir la qualité et l'équilibre des eaux souterraines, c'est en effet s'assurer que demain, l'ensemble des usages pourra être satisfait ; c'est permettre la production d'eau potable en quantité suffisante, en qualité irréprochable et à moindre coût ; c'est permettre le développement durable d'activités économiques ainsi que de loisirs, comme la pêche ou la baignade.

Le Sdage est le fruit d'un véritable travail de fourmi sur le terrain, pour recueillir et traiter des milliers de données, les analyser, préparer des plans d'action... à l'échelle des nombreux territoires qui composent notre bassin. Il aura fallu six ans pour organiser cette construction collective et permettre l'expression de toutes les sensibilités. Je tiens à remercier tous ceux qui se sont impliqués dans ce travail considérable. C'est grâce à la somme de ces efforts que nous avons un cadre politique et une base technique solides pour poursuivre.

J'ai entendu les inquiétudes des acteurs économiques, qui, dans un contexte difficile, craignent des dépenses disproportionnées. Mais que coûterait demain le fait de laisser faire aujourd'hui ? Le Sdage est une opportunité, des créations d'emplois non délocalisables sont possibles. J'en veux pour preuve ce qui se passe sur le terrain où, grâce aux actions déjà engagées, des résultats encourageants sont visibles.

Une nouvelle étape s'engage. À nous, grâce à l'engagement de tous, de relever désormais les défis que nous avons identifiés. Le Sdage sera une réussite collective si chacun en a la volonté.

Michel Dantin  
Président du Comité  
de bassin Rhône-Méditerranée

## L'ÉVÉNEMENT : ADOPTION DES SDAGE RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE



Régis Domergue

Le dossier

# Renforcement de la lutte contre les effluents toxiques industriels

## Sommaire

### 2 L'actualité des bassins



Régis Domergue

Les Sdage Rhône-Méditerranée  
et Corse ;  
la révision du 9<sup>e</sup> programme ;  
le Grenelle de la Mer...

### 6 Les faits marquants



Jacques Léone

Une nouvelle station  
d'épuration sur l'est Lyonnais ;  
un accord cadre pour  
la restauration du Rhône...

### 8 Bon à savoir



Michel Martini

Sensibilisation des usagers  
de la Méditerranée ;  
les publications ; le site  
de l'Agence fait peau neuve...

## Nominations

### Comité de bassin Rhône-Méditerranée

Élus au Bureau, au titre des usagers : François Coste, assesseur (UNAF) ; Patrick Sambarino (EDF) ; Francis Papazian (Rhodia Saint-Fons).

### Agence de l'eau

Élus au conseil d'administration de l'Agence, au titre des usagers : Patrick Sambarino (EDF) ; Francis Papazian (Rhodia Saint Fons). Nommé à la Commission des milieux naturels aquatiques : Patrick Sambarino (EDF). ■

## Disparition

### Dominique Orlandi

Directeur du Centre Opérationnel Corse à la Direction Régionale de Veolia Eau Sud-Est et Kyrnolia, Dominique Orlandi est décédé en août dernier des suites d'une maladie. Représentant les usagers lors de l'installation du Comité de bassin de Corse, en 2003, et élu au Conseil d'administration de l'Agence de l'eau, il a été un des principaux artisans de la création d'un sous-programme Corse au titre du 9<sup>e</sup> programme. Il s'est beaucoup investi dans les travaux des instances et de ses commissions où il apportait son expérience professionnelle et sa connaissance approfondie des spécificités de la Corse au service de la gestion de l'eau. ■

## Ressource en eau

### Étude des volumes prélevables

L'Agence de l'eau pilote avec l'Etat des études sur les volumes prélevables sur les territoires déficitaires en eau. Objectif : évaluer la ressource et les usages, puis proposer des mesures pour résorber les déficits. Sur les 75 territoires identifiés, les deux-tiers des études seront réalisés par des maîtres d'ouvrages locaux, le dernier tiers par l'Agence de l'eau. En 2009, l'Agence a engagé 11 études dans les Pyrénées-Orientales, les Alpes-de Haute-Provence, la Drôme et l'Ardèche, première étape du lancement de plans de gestion de la ressource et des étiages. Résultats fin 2010. ■

Frédéric Janisset (l'Algue - 26)



## 9<sup>e</sup> PROGRAMME D'INTERVENTIONS 2007-2012

# Une révision à mi-parcours

**Les instances de bassin viennent d'entériner la révision du 9<sup>e</sup> Programme de l'Agence de l'eau. Une démarche qui s'inscrit dans le contexte des Sdage, adoptés en cette fin d'année, des Grenelle de l'Environnement et de la Mer, et qui vise à en traduire les priorités par un soutien accru aux porteurs de projets.**



MRM

La continuité piscicole est une priorité. Ici, une passe à poissons sur la Drôme

Face au retard pris dans la mise en œuvre de plusieurs objectifs phares du 9<sup>e</sup> Programme, une première adaptation avait été entérinée fin 2008. Elle portait notamment sur une augmentation des taux des aides dans les domaines relevant des préoccupations majeures des Sdage et de leurs programmes de mesures. Avec la révision intervenue en septembre, l'Agence de l'eau va plus loin, avec un nouvel ajustement de ses objectifs, de certains de ses taux d'aides et de ses zonages de redevances. Répondant aux objectifs des Sdage (adossés à ceux du Grenelle), le 9<sup>e</sup> programme révisé est ainsi en mesure d'apporter des réponses efficaces en matière de gestion des aires d'alimentation de captage, de lutte contre les pollutions toxiques industrielles, de res-

tauration des rivières et de continuité piscicole, de préservation du littoral et des zones humides ou encore de restauration de l'équilibre quantitatif de la ressource.

### Un intérêt socio-économique

“En ces domaines, explique Philippe Dupont, directeur de la planification et de la programmation, l'Agence se doit non seulement de susciter de nouveaux projets mais aussi de leur apporter un soutien particulier. Pour les problématiques émergentes, moins maîtrisées par les éventuels porteurs de projets, l'argent ne doit pas être l'obstacle majeur. A cet égard, la révision du programme a été l'occasion de donner un signe fort.”

Cette nécessité de motiver et d'ac-

compagner des maîtres d'ouvrages susceptibles de s'approprier des problématiques nouvelles pour eux ne passe pas seulement par le levier financier : “Notre rôle, poursuit Ph. Dupont, est aujourd'hui de faire valoir l'intérêt socio-économique des opérations de protection ou de valorisation des milieux. Au-delà du discours technique, il s'agit de donner du sens aux actions. Je pense que nous devons mettre plus en avant les retombées économiques de la reconquête du bon état de milieux comme les lacs ou encore certaines rivières très concernées par le tourisme estival. La pêche professionnelle ou la conchyliculture en zone littorale bénéficient aussi de cette ambition. Dans des cas apparemment plus complexes comme les aires d'alimentation de captage, il y a certainement des voies permettant aux collectivités de bâtir de vrais projets territoriaux en partenariat avec les agriculteurs, pour lesquels il importe de préserver la viabilité économique de leurs exploitations tout en développant des modes de culture qui protègent les eaux souterraines. Il faut soutenir les initiatives en ce sens car elles peuvent être la preuve qu'une politique de prévention est intéressante sur le plan social et économique. La protection des milieux représente une vraie plus value pour la société sans forcément engendrer des coûts démesurés.”

Avec la révision de son programme, l'Agence vient de se donner les moyens d'aller dans ce sens.

## POLITIQUE CONTRACTUELLE

# Des évolutions...

Pour renforcer l'efficacité et l'attractivité des contrats de milieux qui contribuent à l'atteinte du bon état des eaux, la procédure d'élaboration et d'agrément évolue.

Objectifs : adapter le contenu des contrats pour être en phase avec le Sdage et le programme de mesures, accélérer le rythme d'engagement des contrats et renforcer le rôle du bilan à mi-parcours.

De nouveaux outils seront largement diffusés aux porteurs de projets : la procédure d'élaboration révisée, un contrat “mode d'emploi” et une grille d'analyse des contrats.



Syndicat de bassin de la Vouge (la Vouge - 27)

En Ardèche, le contrat de rivière Ouvèze a été signé le 23 janvier à Lyas avec le Syndicat intercommunal Ouvèze Vive. Une des mesures phare est le recours à une ressource de substitution pour améliorer les débits dans la rivière. En Bourgogne, le contrat de rivière Vouge, signé le 17 juillet avec le Syndicat du bassin versant de la Vouge, fixe des objectifs ambitieux de résorption de la pollution par les pesticides

## Des milieux aquatiques en bon état, en 2015

**Après six années de travaux, les Comités de bassin Rhône-Méditerranée et de Corse ont adopté les Sdage. Ceux-ci traduisent une politique de l'eau plus ambitieuse que jamais, avec, grande nouveauté, des objectifs de résultats.**

Les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (2010-2015), documents de planification, fixent désormais des objectifs de qualité et de quantité pour les milieux aquatiques, ainsi que des orientations stratégiques et des actions à conduire dans les sous bassins. Un réseau de surveillance des eaux renforcé complète cette panoplie d'outils.

Atteindre un bon état écologique pour 66 % des eaux superficielles et 82 % des eaux souterraines est l'objectif en Rhône-Méditerranée. Aujourd'hui, plus de la moitié des eaux sont en bon état. Pour la Corse, cette ambition concerne 90 % des cours d'eau, 97 % des eaux côtières et 100 % des eaux souterraines.

Pour respecter le calendrier de la Directive cadre sur l'eau, l'approbation des Sdage devra intervenir avant le 23 décembre.

En Rhône-Méditerranée, cette décision revient au Préfet coordonnateur du bassin qui arrêtera également le

programme de mesures.

En Corse, après l'approbation du Sdage par l'Assemblée de Corse le 1<sup>er</sup> octobre, un arrêté du Président du Conseil exécutif fixera son entrée en vigueur. Le Préfet de Corse arrêtera le programme de mesures du bassin de façon concomitante.

### RHÔNE-MÉDITERRANÉE

**Vote du Comité de bassin du 16 octobre**

- Sdage adopté par 114 voix contre 31 ;
- Avis favorable sur le programme de mesures : 104 voix pour, 33 contre et 8 abstentions.

### CORSE

**Vote du Comité de bassin du 7 juillet**

- Sdage adopté à l'unanimité ;
- Avis favorable sur le programme de mesures, sous réserve des modifications apportées en séance, avec 3 abstentions.

**Assemblée de Corse, le 1<sup>er</sup> octobre**

- Sdage de Corse adopté à l'unanimité.



Régis Domergue

Cours d'eau, eaux souterraines, plans d'eau et lacs alpins, eaux côtières et lagunes méditerranéennes... les Sdage concernent tous les milieux aquatiques

### Quelles orientations, à quels coûts ?

Le Sdage Rhône-Méditerranée fixe huit orientations répondant aux objectifs de préservation et de restauration des milieux, de réduction des émissions de substances dangereuses, de maîtrise du risque d'inondation, de préservation des zones humides et de gouvernance de l'eau.

4,2 Mds € sont consacrés chaque année à la qualité des eaux par l'État, les collectivités, les consommateurs, les industriels, les agriculteurs. L'effort sup-

plémentaire pour atteindre les objectifs d'ici 2015 ne devrait pas excéder 11 % de cette somme (462 M€/an), l'objectif étant de faire mieux grâce à un redéploiement des investissements.

Le Sdage de Corse comprend quatre orientations : gestion quantitative de la ressource en eau, réduction des pollutions, préservation des milieux, développement de la gouvernance locale. Son montant annuel (18 M€) représente 4 % des dépenses dans le domaine de l'eau.

## POLITIQUE DE LA MER

# Les comités de bassin en tête de pont

**Le Grenelle de la Mer, qui s'est achevé fin juillet, dessine les contours d'une stratégie nationale marine dans laquelle l'action des comités de bassin aura toute sa place.**



Andromède Océanologie

Constitué en mai dernier par les comités de bassin Rhône-Méditerranée et Corse, le groupe de travail "Littoral et milieu marin" réunit les commissions territoriales de bassin littoral Provence Côte d'Azur et côtiers ouest, des membres du comité de bassin et des experts

Les propositions des comités de bassin sont aujourd'hui inscrites parmi les 138 engagements du "Livre Bleu du Grenelle". Il est ainsi recommandé "de renforcer l'action maritime des agences de l'eau à façade maritime (...), de généraliser aux comités de bassin la créa-

tion d'une commission territoriale mer et littoral, qui s'appuiera (...) sur des études scientifiques."

Des conclusions traduites par le groupe de travail "Littoral et milieu marin" en dix propositions. Il est notamment préconisé de renforcer la présence de représentants

du monde marin au sein des comités de bassin et l'expertise marine du conseil scientifique. Quant au programme d'intervention de l'Agence, récemment révisé, il permet déjà de progresser sur les

connaissances et de renforcer la lutte contre la pollution. Enfin, les réflexions doivent être menées sur le plan international (pays méditerranéens), une bonne échelle de travail au vu des enjeux.

### Deux questions à Michel Dantin, président du Comité de bassin Rhône-Méditerranée

**Le Grenelle de la Mer a reconnu la légitimité des instances de bassin dans la gouvernance du littoral et de la mer. Quel est le périmètre d'action envisagé ?**

Dans le cadre de la DCE, les instances de bassin assurent déjà la gouvernance de la mer dans la limite de 1 mille : état des lieux, mise en place du programme de surveillance, définition du plan de gestion et du programme de mesures ; et dans la limite de 12 milles pour la connaissance de l'état chimique. Au titre de la directive cadre stratégie pour le milieu marin, dont la mise en œuvre n'est pas encore arrêtée au niveau français, les comités de bassin sont prêts à élargir leur compétence dans

la limite des 12 milles et de contribuer aux actions de connaissance en partenariat avec les autres acteurs dans la limite des 200 milles.

**Les ambitions du Grenelle de la Mer nécessitent des ressources financières. Une fiscalité spécifique est évoquée...**

Les comités de bassin ont demandé d'évaluer préalablement à toute décision les nouveaux besoins financiers, d'appliquer le principe pollueur-payeur et, en complément de la solidarité terrestre, de mettre en place si nécessaire des redevances assises sur les activités liées à la mer : activités portuaires, plaisance, plongée sous-marine...



## Nouvelle étape dans la lutte contre les effluents toxiques industriels

Mesure des effluents, site Peugeot, Sochaux

*Un renforcement récent de la réglementation sur les substances dangereuses dans les effluents industriels va conduire les installations classées à mettre en place une surveillance spécifique, prélude à un nouvel encadrement de leur activité en termes de réduction - voire de suppression - de certains rejets. L'Agence de l'eau, relayant les priorités du Sdage, y aura toute sa part, et vient de réviser son programme d'interventions en ce sens.*

La lutte contre les pollutions par les substances dangereuses est au cœur de la Directive cadre européenne sur l'eau et de son objectif de "bon état". Reprise par le Sdage 2010-2015 et son programme de mesures, cette ambition est un enjeu majeur du 9<sup>e</sup> programme de l'Agence qui lui consacre deux objectifs-phares (objectif n°2 : lutter contre les pollutions toxiques dispersées ; objectif n°3 : engager des actions de réduction des rejets toxiques sur 60 sites isolés prioritaires).

Pour aller encore plus loin, et alors qu'une circulaire de janvier 2009 fixe de nouvelles modalités de surveillance des rejets toxiques dans l'industrie, l'Agence de l'eau vient de décider une bonification sans précédent de ses taux d'aides aux industriels et le financement d'actions transversales (communication, études...) sur ce thème.

### Une surveillance au niveau de l'entreprise

"Une première action nationale avait été lancée en 2002, explique Dominique Noury, de l'Agence de l'eau. Elle visait, dans le prolongement de la Directive cadre sur l'eau, à identifier les principales substances dangereuses présentes dans les rejets industriels. Ce travail a permis

de lister les substances potentiellement présentes dans 23 secteurs. C'est sur cette base qu'une seconde circulaire, en janvier 2009, a défini les nouvelles modalités de surveillance, de réduction ou de suppression des rejets industriels dangereux."

Ainsi, au-delà du cadre fixé pour chaque branche, c'est bien chaque entreprise, prise individuellement, qui est visée dans son fonctionnement. Concrètement, les installations classées vont voir leur arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation (instruit par la Drire) enrichi d'un volet "rejet de substances dangereuses". Elle devront dans un 1<sup>er</sup> temps, sur la base d'une liste de substances à rechercher, mettre en place une surveillance sur six

mois, à raison d'un contrôle mensuel. Puis la DREAL déterminera les conditions du maintien de la surveillance et de la réduction (ou de la suppression) des rejets en fonction, notamment, des échéances réglementaires fixées par la DCE (2015 ou 2021, selon les substances et les objectifs associés).

### Une montée en puissance

"Pour l'Agence de l'eau, cette seconde campagne RSDE\* est un gros enjeu, poursuit D. Noury. C'est une nouvelle montée en puissance dans la lutte contre les pollutions toxiques, en faveur de laquelle, rappelons-le, l'Agence finance déjà des études chez les industriels et accompagne les branches dans

des actions collectives. Nous avons d'ailleurs toujours anticipé sur la réglementation avec une politique très volontariste. Par exemple, sur la base des résultats de la première campagne RSDE, nous avons engagé un démarchage auprès des 200 sites industriels du bassin ressortis comme principaux émetteurs, et ce afin de les rencontrer et de les accompagner dans la réduction des rejets de toxiques. Quant aux pollutions dispersées, nous contractualisons avec des porteurs de projets locaux pour animer des démarches collectives."

Dans le cadre du RSDE 2, l'Agence interviendra à deux niveaux :

- financement des campagnes de mesures et des actions mises en place ultérieurement par les entreprises ;
- financement d'études en vue de solutions par branche (échelon nationale inter-agences).

C'est dans ce but – et en cohérence avec les ambitions du Grenelle de l'environnement, qui recourent ces problématiques – qu'elle vient de réviser son 9<sup>e</sup> programme d'interventions (voir page 2), bonifiant au passage les taux d'aides aux actions industrielles sur les toxiques.

\* RSDE : Action nationale de Recherche et de réduction des rejets de Substances Dangereuses dans l'Eau.

### Des aides fortement bonifiées

Avec la révision de son 9<sup>e</sup> programme, et afin de "doper" les actions de lutte contre les rejets toxiques des entreprises, l'Agence de l'eau a fortement augmenté ses taux d'aides.

Ainsi, le taux unique d'aide pour les actions de réduction des effluents toxiques, jusqu'alors de 30 %, passe :

- à 50 % pour les grands groupes (soit + 20 %)

- à 60 % pour les moyennes entreprises (soit + 30 %)
  - à 70 % pour les petites entreprises (soit + 40 %)
- pour la campagne de mesures dans les rejets RSDE2 et pour les investissements visant les substances toxiques caractérisant le bon état des eaux.

Modalités applicables début 2010 (sous réserve d'agrément de l'Europe).

## MÉCANIQUE, MÉTAUX, TRAITEMENT DE SURFACE

## Une étude nationale du Cetim

**Pour mieux accompagner les industriels dans la mise en œuvre du RSDE 2, une étude de branche a été lancée en partenariat avec les Agences de l'eau.**

“Les industriels de la mécanique et du traitement de surface, explique Patricia Sire, du Cetim (Centre Technique des Industries Mécaniques) ont déjà beaucoup réduit leurs rejets toxiques. Mais le problème est devenu de plus en plus complexe. Avec la phase 2 du RSDE, nous avons eu beaucoup de remontées d'industriels nous faisant part de leur inquiétude.”

L'étude du Cetim\* en résulte. Son ambition : identifier les problématiques spécifiques aux métiers concernés et accompagner les industriels en leur fournissant l'information et les méthodologies appropriées.

“Lors de la phase de surveillance prévue par le RSDE 2 en 2010, poursuit P. Sire, nous allons centraliser et analyser les données collectées par les entreprises. Nous nous appuyerons sur un questionnaire, afin de corréliser les substances rejetées et l'activité, et de comprendre les phénomènes impliqués. On peut en effet trouver dans les rejets des substances qui n'entrent pas dans

la formulation des produits utilisés ! Ce sont parfois des impuretés, des déchets de réaction chimique ou des produits de dégradation, par exemple des tuyaux ou transitent les effluents. Un véritable casse-tête !”

### Cinquante sites à la loupe

Cinquante sites vont être particulièrement suivis par le Cetim tout au long de l'étude, prévue sur 24 mois. Pour toute la profession, les résultats obtenus seront essentiels : une meilleure identification et compréhension des substances et des phénomènes débouchera en effet sur l'élaboration de méthodologies de limitation, de suppression (et/ou de substitution) des produits visés par la réglementation. Accompagnement prévu : des documents explicatifs, des journées techniques d'information et des formations.

\* Le Comité de pilotage réunit la FIM, l'UITIS, les agences de l'Eau, le Cetim, et l'INERIS

## GROUPE SOLVAY

## Un nouveau process, pour supprimer tout rejet de mercure

**Anticipant sur la réglementation, Solvay a engagé la modification de son procédé de fabrication de chlore.**

Sur son site de Tavaux (Jura), Solvay-Electrolyse-France produit chaque année 360 000 tonnes de chlore utilisées par d'autres unités du site pour la fabrication de plastiques (PVC et polymères spéciaux) ou de produits chimiques. C'est par électrolyse de chlorure de sodium que la séparation chlore/sodium est opérée, mais le procédé requiert l'usage de mercure\* (plusieurs centaines de tonnes) pour “piéger” le sodium et le séparer du chlore naissant.

“Nous procédons ensuite, explique Jean-Marie de Berraly, à une démercuration des produits (chlore, soude caustique et hydrogène). Le process se déroule en circuit fermé, avec confinement des circuits pour maintenir les émanations en deçà des limites autorisées. Une surveillance du personnel comme de l'environnement du site est également assurée.”

### Déjà une unité

Autorisée à un rejet maximum de mercure de 2 microgramme/litre d'effluents (eaux de process), l'installation classée (ICPE) en rejette en réalité dix fois moins. Néanmoins, anticipant sur les exigences de la réglementation (la DCE prévoit pour 2021 la suppression totale des rejets le mercure), l'entreprise a engagé une modification radicale de son procédé industriel, substituant à la solution d'amalgame au mercure une solution fondée sur l'utilisation d'une membrane semi-perméable qui laisse passer le sodium et non le chlore. “Nous avons déjà équipé l'une de nos trois unités de production, poursuit J.-M. de Berraly. Cette solution est plus propre et plus économique. L'investissement, très lourd, représente toutefois plus de 50 M€ par unité. C'est pourquoi les deux autres devraient être réalisées respectivement en 2012 puis entre 2015 et 2020.”

\* Neurotoxique, le mercure s'accumule notamment dans les reins et le cerveau

## RSDE EN PACA

## Les industriels accompagnés

**L'Agence de l'eau et “Environnement-Industrie” ont signé un accord-cadre pour la sensibilisation et l'accompagnement des industriels de la région PACA.**

Association interprofessionnelle de Provence-Alpes-Côtes d'Azur, Environnement-Industrie fédère depuis 35 ans les industriels de sa région. Son domaine : l'environnement et les risques.

Une spécialité qui lui vaut, via un accord-cadre avec l'Agence de l'eau, de participer à la mise en œuvre de la seconde phase RSDE. “Nous agissons pour le compte des industriels participant à l'opération, explique son directeur, Marc Valentin. Environnement-Industrie anime le Comité régional de concertation réunissant notamment les services de l'État (DREAL, DSV, DDA...) et l'Agence de l'eau. Et il nous appartient d'informer les industriels sur la deuxième campagne RSDE, de répondre à leurs questions et de les accompagner, notamment dans la constitution de leur dossier de de-

mande de subvention auprès de l'Agence.”

### Démarrage en 2010

250 à 300 entreprises (installations classées) sont concernées. Leur identification précise et la détermination des personnes chargées du dossier en interne est en cours, prélude à un accompagnement individualisé. L'objectif étant un démarrage des campagnes de mesures dès janvier 2010, les industriels vont bénéficier d'ici là (et au-delà) d'informations sur la méthodologie, les conditions de mise en œuvre, les ressources techniques (laboratoires...), les types d'aide à la démarche, etc.

“Ce travail va mobiliser plusieurs types de moyens, précise M. Valentin. Outre notre bulletin semestriel, nous allons éditer une plaquette



L'étang de Berre : de nombreuses entreprises riveraines sont concernées par la campagne RSDE 2

d'information, créer une page Internet, organiser des réunions avec le réseau des CCI et monter des formations autour de la problématique des rejets toxiques et de la campagne RSDE.”

La constitution d'un réseau inter-entreprises est également prévu, afin, grâce à l'Internet, de créer un lien dynamique de partage d'informations.

[www.environnement-industrie.com](http://www.environnement-industrie.com)

DIRECTIVE "EAUX RÉSIDUAIRES URBAINES"

# Une nouvelle station d'épuration dans l'est Lyonnais

**Ce dispositif de haute qualité environnementale contribuera à la mise à niveau du traitement des eaux usées du Grand Lyon vis-à-vis de la directive ERU.**

La construction de la station d'épuration de la Feysine répond aux exigences réglementaires pour la mise en conformité du système d'assainissement de Saint-Fons. Elle résulte d'un partenariat fort entre la Communauté urbaine de Lyon et l'Agence de l'eau, qui a apporté 37 % du coût total des investissements.

Les travaux, d'une durée de 40 mois, ont débuté en avril 2009 sur les communes de Villeurbanne et Vaulx-en-Velin, près du Canal de Jonage.

L'ouvrage traitera les eaux usées de 300 000 équivalents-habitants, soit 91 000 m<sup>3</sup> par jour. Il soulagera ainsi la station d'épuration de Saint-Fons et renforcera la capacité d'assainissement de l'agglomération en traitant les effluents de neuf communes de l'est Lyonnais.

Outre une meilleure dépollution des eaux avant leur rejet au Rhône, la future station respectera des objectifs précis de développement durable et notamment de respect de l'environnement : suppression des bruits et des odeurs, préservation de la faune et de la flore, intégration dans le paysage... Elle sera également exemplaire en termes d'énergie, avec la création de sa propre ressource énergétique et la production d'électricité grâce à des panneaux photovoltaïques.

Ouverte vers l'extérieur, la station recevra des visiteurs en lien avec la Frapna, chargée de sensibiliser le public aux enjeux de l'eau et des milieux naturels. Une plateforme de recherche et d'expérimentation complétera le dispositif. Gérée par le Grand Lyon et le Cemagref, elle permettra d'améliorer les connaissances des phénomènes liés à l'épuration des eaux urbaines. Précisons enfin qu'avec la mise en

place d'un séchoir à boue, le Grand Lyon engage une réelle politique de valorisation de ses déchets et une diversification nécessaire.



Pose de la première pierre de la station d'épuration de la Feysine, qui traitera les eaux usées de 300 000 équivalents-habitants du Grand Lyon

## Repères

- Superficie : 4 hectares
- Capacité : 300 000 habitants
- Coût : 70 M€
- Démarrage : mars 2011

## ERU

Où en est-on sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse ?

La station de la Feysine fait partie des opérations de mise en conformité des stations d'épuration avec la Directive Eaux Résiduares Urbaines (ERU). Le plan national lancé en 2007 pour rattraper le retard par rapport aux échéances réglementaires de 1998 et 2000 identifiait fin 2006 146 installations non-conformes en France, dont 57 sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse (6 000 000 EH). Depuis fin 2006, 22 autres installations avaient été identifiées comme non-conformes. Fin 2009, il ne restera plus que 8 installations à aider dont 2 en Corse, 4 en région Rhône-Alpes et 2 en PACA.

## ENTRETIEN DES COURS D'EAU

# Remettre les rivières à flots

**Dans le cadre du contrat de rivières "Entre Arve et Rhône", la Communauté de Communes du Genevois (Haute-Savoie) s'est associée avec le CPIE Bugey-Genevois pour sensibiliser les riverains à l'entretien de leurs cours d'eau...**



Communauté de Communes du Genevois

Opération de sensibilisation des habitants et des riverains

Après un abandon d'une dizaine d'années, les rivières du Genevois sont aujourd'hui "remise à flots". "Environ 50 km, sur les 160 que comporte le territoire, seront restaurés d'ici octobre 2010,

précise Pierre Loiseau, technicien de rivières à la CC du Genevois. Dès 2011, nous passerons le relais aux propriétaires, responsables des petits entretiens courants nécessaires à une gestion durable des cours

d'eau." Afin qu'une telle pratique soit bien comprise et acceptée, la CC du Genevois a lancé, avec le CPIE Bugey-Genevois, une opération de sensibilisation dont le guide "Retrouvons nos rivières" a été le point de départ. "En 2008, pour impliquer les riverains, nous avons mis en place des outils pédagogiques participatifs lors de réunions publiques et de visites de terrain, explique Armand Courrioux, animateur au CPIE. Le guide a permis d'informer les riverains sur leurs droits et devoirs mais également de créer du lien émotionnel autour de la rivière et de faire naître un sentiment de réappropriation."

Cet automne, d'autres actions ont démarré dans neuf communes du canton. Objectif : rassembler les riverains autour de chantiers collectifs et trouver des solutions pour l'entretien. "Dans quelques mois, le contrat de rivières se termine, mais

je compte sur les riverains pour continuer à jouer les sentinelles et assurer une veille écologique de nos rivières." conclut P. Loiseau. L'après contrat semble assuré !

## "Retrouvons nos rivières"

Guide gratuit à l'usage des propriétaires riverains et des utilisateurs des rivières, il présente les bonnes pratiques d'entretien des cours d'eau et s'accompagne d'une fiche territoire adaptée aux problématiques locales. Edité par l'Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (URCPIE) de Rhône-Alpes, et financé par l'Agence de l'eau, il est téléchargeable sur [www.urcpiе-rhonalpes.fr](http://www.urcpiе-rhonalpes.fr) ou disponible au CPIE Bugey Genevois.

ACCORD-CADRE

# Unis pour le fleuve Rhône !

**Le 30 juin, la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) et l'Agence de l'eau ont signé un accord-cadre de planification financière des projets autour du Rhône. Un bon outil pour l'atteinte des objectifs du Sdage, inscrit au volet "qualité de la ressource et biodiversité" du Plan Rhône.**

**1** 00 M€ sur 4 ans : c'est le coût estimé du programme d'actions (2009-2012) qui découlera de ce nouvel accord. Inscrit dans le cadre du Plan Rhône, il définit les priorités communes d'interventions sur le fleuve. "Ce partenariat vise

à lutter contre la dégradation morphologique du fleuve grâce à l'augmentation des débits réservés sur les vieux Rhône et la restauration écologique des annexes du fleuve. Le programme permettra aussi de restaurer deux nouveaux tronçons du Rhône, à Péage-de-Roussillon et Montélimar, et d'initier la réflexion sur Donzère-Mondragon, précise Patrice Pautrat, chef de projet Rhône à l'Agence de l'eau.

Rétablir la continuité biologique, avec la mise en œuvre de la stratégie "migrateurs" du Plan Rhône constitue un deuxième axe. "La réalisation de la passe à poissons du barrage de Sauveterre sur le bras du Rhône d'Avignon et l'équipement des ouvrages jusqu'à la Drôme favoriseront la continuité piscicole, notamment pour l'alose et l'anguille", poursuit P. Pautrat.

Cet accord cadre donne de la visibilité sur les réalisations et les financements du programme d'action à mener d'ici 2012. Il facilite également le positionnement des autres partenaires financiers (Europe,



Patrice Pautrat (Agence de l'eau)

Lône de la Boussarde, sur le vieux Rhône à Péage de Roussillon. Sa restauration est prévue dans l'accord-cadre

## Quatre axes d'intervention

- la restauration hydraulique et écologique du Rhône
- la restauration de l'axe de migration et des connexions piscicoles
- la préservation de la biodiversité et des milieux
- l'acquisition de connaissances et la communication

Ils se déclineront en actions, pour la plupart identifiées dans le programme de mesures du Sdage pour l'atteinte du bon état ou du bon potentiel sur le Rhône.

Régions) dans le cadre du Plan Rhône, permettant à la CNR de proposer un calendrier ambitieux.

Reste aujourd'hui à tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs qui ont été ainsi affichés...

## CANAL DE MANOSQUE

# Premier contrat de canal en France



Le canal traverse treize communes avant de rejoindre la Durance

**P**orté par l'Association Syndicale du Canal de Manosque (Alpes-de-Haute-Provence), le contrat de canal – premier du genre – lance sur cinq ans un vaste programme de réhabilitation, avec pour objectif une gestion territoriale des ressources en eau.

Les associations d'irrigation sont au cœur du projet. Il s'agit, en les faisant évoluer, de les reconnaître en tant que gestionnaires de la ressource et acteurs de l'aménagement du territoire, et d'organiser autour d'elles une réelle solidarité

dans la gestion de l'eau afin d'en assurer la viabilité à long terme. Pour l'Agence de l'eau, "l'intérêt de cette opération est d'avoir pu provoquer des rencontres entre tous les acteurs du territoire – collectivités, ASA, urbanistes... – qui s'ignoraient jusqu'alors, explique Gabrielle Fournier, déléguée à Marseille. Pour réussir, nous devons inventer de nouvelles habitudes de travail, mettre en œuvre d'autres formes de gouvernance, et intégrer la gestion de la ressource en eau comme une composante essentielle de l'aménagement des territoires."

La participation financière de l'Agence s'élève à 36 % des 11 millions prévus, marquant sa volonté d'un retour des économies d'eau vers le milieu Durancien.

\* Avec l'appui des acteurs de l'eau (Conseil régional, Conseil général, Etat), d'autres contrats de canaux sont en préparation sur le Vaucluse ou en région Languedoc-Roussillon.

## AGRICULTURE BIOLOGIQUE

# L'Agence au 2<sup>e</sup> salon Tech&Bio

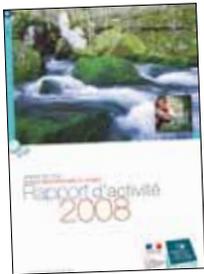
**A**vec près de 9 000 visiteurs les 8 et 9 septembre à Valence, Tech&Bio devient un rendez-vous majeur de l'agriculture biologique. C'est aussi, de plus en plus, celui d'agriculteurs conventionnels (la moitié des visiteurs) en quête de pratiques moins consommatrices d'intrants. Un terrain sur lequel l'Agence de l'eau se mobilise fortement pour supprimer les pollutions de l'eau par les pesticides,

notamment sur les aires d'alimentation de captages.

"Parallèlement à l'appel à projets lancé en février (voir encadré), le salon Tech&Bio était une nouvelle occasion d'afficher l'engagement de l'Agence sur cette thématique à fort enjeu, et les possibilités de financement en faveur de solutions alternatives aux pesticides", explique Eve Sivade, chargée d'étude.

## Appel à projets : 200 manifestations d'intérêt

Suite à un premier jury technique en juin, la moitié des 200 dossiers reçus a été retenue : 75 % des projets pré-sélectionnés portent directement sur le développement de l'agriculture biologique, 11 % sur la réduction de l'utilisation des pesticides en agriculture, 11 % sur la réduction de l'utilisation des pesticides en zones non agricoles et 3 % sur la suppression des pollutions ponctuelles. Dernière étape : décembre 2009, pour la sélection finale des projets par le Conseil d'administration de l'Agence.



**Rapport d'activité 2008**

Toute l'activité de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse en 2008, marquée par les grands chantiers issus de la loi sur l'eau, de la Directive cadre et du Grenelle de l'environnement.

Deux ouvrages proposés par le Pôle relais lagunes méditerranéennes : [www.pole-lagunes.org](http://www.pole-lagunes.org)

**Etat des lieux...**

...de la pêche professionnelle à l'anguille en région PACA. Réalisé sur la base d'enquêtes auprès des pêcheurs professionnels en 2007.

**Mieux gérer les lagunes méditerranéennes**

Des outils d'information pédagogiques pour inciter les décideurs à mettre en place une gestion intégrée de ces milieux.



**Libre cours**

Edité par la DIREN Franche-Comté, ce document explique le fonctionnement global des rivières, l'intérêt des espaces de mobilité et présente des exemples concrets de restauration de cours d'eau.

[www.franche-comte.ecologie.gouv.fr](http://www.franche-comte.ecologie.gouv.fr)

**Le site internet de l'Agence fait peau neuve**

Depuis juillet, [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr) propose davantage de services en ligne et met en exergue, à travers de nouvelles rubriques, les priorités pour atteindre le bon état des eaux.

Le nouveau site internet de l'Agence de l'eau se veut plus interactif. En quelques clics, il est maintenant possible d'être renseigné sur les taux de redevances, ou d'obtenir une estimation de sa redevance sur les prélèvements d'eau. A travers la rubrique "En direct avec vous", agriculteurs, collectivités, entreprises... trouvent désormais une sélection d'informations ciblées. Le site propose également le téléchargement des études publiques sur l'eau, de guides de bonnes pratiques ou des brochures d'information de l'Agence. Enfin, l'accès à la télédéclaration et aux infos pratiques (délibérations, marchés publics...) est repérable dès la page d'accueil.

**Nouvelles rubriques**

De nouvelles rubriques font également leur apparition. Ainsi les "Grands dossiers" exposent-ils les priorités du Sdage et du Grenelle pour l'atteinte du bon état des eaux : enjeux chiffrés, objectifs, avancées, moyens mis en œuvre... La rubrique, évolutive, est régulièrement actualisée. "Partenariats", pour sa part met en exergue la mobilisation de l'Agence et des acteurs de l'eau (Départements, Régions, structures de gestion de bassin, maîtres d'ou-



En quelques clics, il est désormais possible d'être renseigné sur les taux de redevances par commune, et même d'obtenir une estimation de sa redevance sur les prélèvements d'eau

vrage...) au service de l'atteinte du bon état. L'onglet "Connaissances" met l'accent sur le programme de surveillance et la recherche. A découvrir également la rubrique "International", dont l'objectif est de favoriser le partage de projets de coopération internationale.

**Davantage de sensibilisation**

C'est une autre ambition du site, à travers le flash d'animation "Eco-

gestes" et la rubrique "Pédag'eau". Destinée au grand public, cette plateforme aborde de manière didactique tant la politique et les acteurs de l'eau que les enjeux environnementaux associés aux milieux aquatiques, et propose un accès au site des Juniors, dédié au jeune public.

Gardez le fil sur [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)

agenda

**SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES**

17 AU 19 NOVEMBRE 2009 À PARIS

Deux conférences "Agences de l'eau" sont au programme : le 18 sur le Sdage (quelle implication pour les documents d'urbanisme ?) et le 19 sur le raccordement des industriels au réseau d'assainissement collectif.

[HTTP://SALONS.GROUPEMONITEUR.FR/](http://SALONS.GROUPEMONITEUR.FR/)  
SALON \_ DES \_ MAIRES \_ ET \_ DES \_ COLLECTIVITES \_ LOCALES

**POLLUTEC**

1 AU 4 DÉCEMBRE 2009 A PARIS-NORD VILLEPINTE

Les Agences de l'eau sont sur le salon international des équipements, des technologies et des services de l'environnement (hall 5A). Chaque jour, de 11 h 30 à 12 h 15, conférences en espace forum.

[WWW.POLLUTEC.COM](http://WWW.POLLUTEC.COM)

26 NOVEMBRE, 9 H 30 À 17 H, ECOLE DU TRÉSOR À LYON

**Restitution du projet "Amperes"**

Le projet Amperes, financé par L'Agence Nationale de la Recherche, s'est attaché à la mesure des micropolluants prioritaires et émergents dans les eaux usées urbaines et les boues en période de temps sec. Sur 2006-2009, il a permis l'évaluation des performances des filières d'épuration conventionnelles pour les eaux et les boues, ainsi que de certaines filières avancées pour le traitement de l'eau. Au total, 21 stations d'épuration et 8 filières de traitement ont été étudiées. Incriptions : <https://projetamperes.cemagref.fr>

**Méditerranée : d'une campagne à l'autre**

Sensibiliser les vacanciers à l'environnement, informer et conseiller les plaisanciers... ces missions mobilisent à l'année une vingtaine de structures au sein des collectifs Ecogestes Méditerranée et Inf'eau Mer. La campagne estivale 2009, soutenue par l'Agence, s'achève sur le littoral. 5 000 personnes ont été touchées par Inf'eau Mer via la diffusion d'un questionnaire d'évaluation des comportements éco-responsables. La prise de conscience est réelle, même si des efforts restent à faire, notamment sur l'utilisation de modes de transports "verts". Côté Ecogestes, qui cible les plaisanciers, bilan positif, avec 96% d'engagement à l'issue des échanges. Cependant, les bons gestes pratiqués chez soi (tri sélectif, usage de détergents écologiques), ne sont pas forcément appliqués à bord. Le nombre de fanion Ecogestes installés sur les embarcations progresse toutefois. Hors saison, les deux collectifs organisent expositions et conférences pour les scolaires et rencontrent les capitaineries. Un moyen de maintenir les liens avec le public, en majorité prêt à modifier ses comportements pour préserver la qualité de vie des générations futures. [www.infeaumer.org](http://www.infeaumer.org) - [www.ecogestes.com](http://www.ecogestes.com)

**Journal de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse**

2-4, allée de Lodz - 69363 LYON Cedex 07 - Téléphone 04 72 71 26 00 - Télécopie 04 72 71 26 01 - [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr) - Directeur de la publication : Alain Pialat  
Rédactrice en chef : Sylvie Lainé - Rédacteurs : Jean-Louis Derenne - Services de l'Agence de l'eau  
Conception Réalisation : Force Motrice - Impression : Imprimerie Ferréol - Tirage : 15 500 exemplaires  
Couverture : Régis Domergue - N° ISSN : 1779-3912 - Imprimé sur papier PEFC

